



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Pitons, cirques et
remparts de l'île de La Réunion
inscrits sur la Liste du patrimoine
mondial en 2010

EDITO

Chers administrateurs et chers partenaires, je suis très heureux de partager avec vous les éléments forts de l'année 2021 de notre établissement public. C'est un plaisir d'autant plus grand car cette année 2021 était également ma première année complète de mandat en tant que président du conseil d'administration.

En insistant toujours sur la dimension partenariale de nos actions pour le territoire, nous avons continué à avancer sur les différents fronts identifiés dans notre charte et priorisés dans notre projet d'établissement.

La question des exotiques envahissantes et de leurs impacts sur notre biodiversité et nos paysages constitue toujours un thème fort de notre action sur lequel nous montons en puissance d'année en année.

En 2021 grâce à un financement du ministère des Outre-mer et dans le cadre de notre partenariat avec le CIRAD, nous avons posé les premières pierres d'un centre de ressource en recherche développement en constituant un noyau de chercheurs dédiés au sujet. Cette dynamique réunionnaise sera également appuyée par le développement de nos échanges avec South African National Parks, institution qui chapeaute la gestion des Parcs nationaux d'Afrique du Sud.



Impliquer la société réunionnaise au-delà du public scolaire fait également partie de nos axes forts de travail. Les chantiers participatifs sur le Maïdo qui ont suivi les incendies de la fin 2020 ont à ce titre non seulement une valeur éducative mais représente une expérience innovante de gestion de cet espace emblématique de notre île. Implication citoyenne également sur le thème de l'environnement nocturne avec le projet de quartier de la Rivière des Galets dans la commune du Port dans le cadre du programme « Les Jours de la Nuit ».

Enfin être concrètement au côté des collectivités pour mettre en valeur les richesses de notre patrimoine a vu une très belle concrétisation avec l'inauguration du sentier Grand Coude - Morne Langevin dans les Hauts de Saint-Joseph. Créer cet accès a non seulement permis de mettre Grand Coude sur le tracé d'un itinéraire majeur mais également de valoriser une « forêt de nuages » véritable monument de nature encore trop peu accessible au public.

Ce court édito n'a pas vocation à décrire de façon exhaustive l'ensemble des actions présentées dans ce rapport d'activité, mais est pour moi l'opportunité de vous réaffirmer que le Parc national est un instrument au service du territoire, avec l'ensemble des Réunionnais.

ERIC FERRÈRE

Président



LE SOMMAIRE

PARTIE 1 : PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

PAGE 06

1. Biodiversité végétale

PAGE 16

2. Biodiversité animale

PARTIE 3 : DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

PAGE 30

1. Zoom sur le cœur habité

PAGE 32

2. Travaux d'aménagement et plans de relance

PAGE 36

3. Gestion du bien UNESCO

PAGE 40

4. Bénéficiaires marque Esprit parc national

PAGE 41

5. Police et réglementation

PARTIE 2 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PAGE 22

1. Lumière et environnement nocturne

PAGE 27

2. Alimentation durable

PARTIE 4 : VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

PAGE 44

Des agents au service du territoire

PAGE 44

Budget 2021, les actions

PAGE 48

Évaluation

PAGE 48

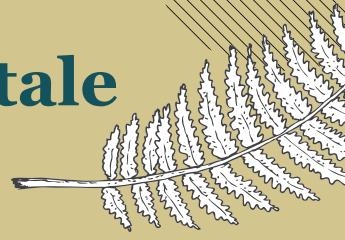
Déménagement du secteur nord



PARTIE 1 : **PROTECTION DE LA** **BIODIVERSITÉ**



1. Biodiversité végétale



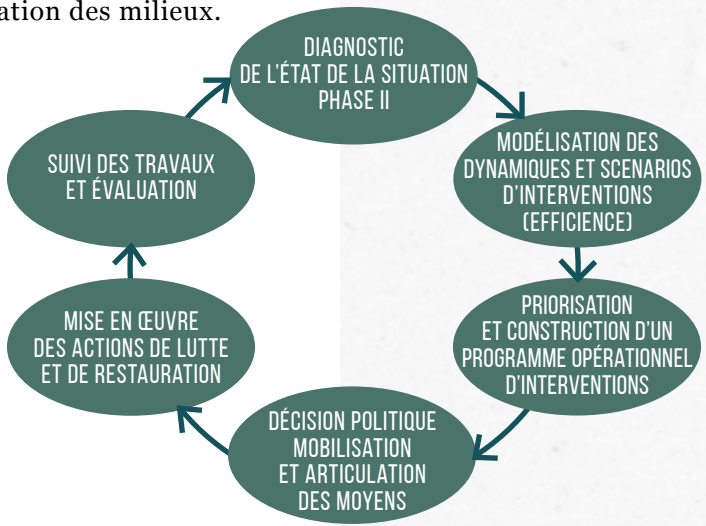
PROJET INTÉGRÉ PEE

Pour faire suite au premier travail de cartographie et de priorisation sur la lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes (PEE) mené en 2019, le parc a lancé en 2020 un travail partenarial pour réfléchir à une véritable politique régionale de lutte contre les espèces exotiques végétales les plus transformantes pour nos habitats. Un groupe de travail composé des institutions représentées dans le schéma ci-contre a travaillé à une deuxième phase de cette démarche.

La deuxième phase schématisée ci-dessous vise à travailler plusieurs dimensions indispensables à la mise en place d'une politique et d'un dispositif de lutte contre les PEE et de restauration des milieux.



- ATELIER DE TRAVAIL
- COMITÉ TECHNIQUE
- COMITÉ DE PILOTAGE





En 2021, une attention particulière a été portée sur; (i) la production de connaissance, (ii) la gouvernance et (iii) la montée en puissance d'une capacité opérationnelle de lutte contre les PEE et de restauration des habitats.

Concernant la connaissance, des moyens du Ministère des Outre-Mer ont été mobilisés via l'Agence Française de Développement de l'Océan Indien. Ces moyens ont permis, dans le cadre d'une convention globale de partenariat avec le CIRAD et en s'appuyant sur l'Unité Mixte de Recherche "Peuplements Végétaux et Bioagresseurs en Milieu Tropical" de constituer la base de ce qui pourrait devenir un centre de référence sur la recherche action concernant les PEE. A ce stade, une thèse et un post doctorat sont engagés sur les sujets identifiés sous la coordination de deux chercheurs basés au Cirad. Les champs visés sont l'amélioration du diagnostic d'état de la situation concernant les niveaux d'envahissement et de conservation des milieux via la télédétection, ainsi que la modélisation des dynamiques des PEE les plus transformantes. La construction des scénarios d'intervention en injectant la dimension des coûts sera développée par la suite sur la base des premiers éléments produits sur les deux premiers thèmes.

Après une première évaluation de la démarche et de son fonctionnement, la gouvernance a évolué vers un dispositif en deux niveaux ;

- un niveau expert pour proposer des réponses aux différents sujets traités,
- un niveau stratégique pour traiter les questions posées à cette échelle.

Une gouvernance politique est en phase de construction dans le cadre de la réflexion sur la construction de l'Agence régionale de la biodiversité.

Enfin concernant la capacité opérationnelle de mise en œuvre des travaux, il a semblé évident au vu des échelles d'intervention* qu'il fallait travailler à une meilleure connaissance de l'existant et des besoins de façon à mieux structurer et renforcer une filière réunionnaise dédiée aux sujets de l'ingénierie écologique. Une étude a été commanditée et coordonnée par le Parc national sur le sujet en intégrant les acteurs de la filière actuelle, les institutions en charge de la formation et celles centrées sur l'économie sociale et solidaire.

Cette première phase de l'étude livrée fin 2021 sera suivie de la construction d'un plan d'action sur plusieurs échelles de temps avec les différents partenaires impliqués.

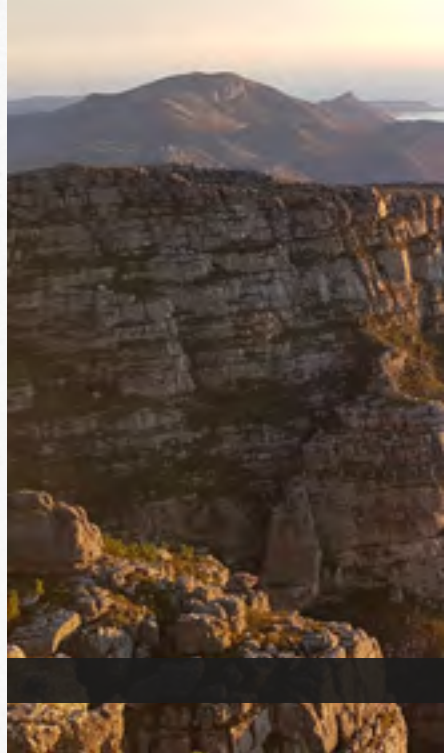
**53 000 ha nécessitant une intervention de lutte/ restauration dont 6 000 ha sur lesquels agir de façon urgente.*

LANCEMENT DES OPÉRATIONS SUD-AFRICAINES

Suite au mémorandum d'accord signé entre le Parc national de La Réunion et South African National Parks le 28 février 2019 à Pretoria, un travail fourni a été mené par les équipes techniques de nos deux institutions, appuyées par les services de l'Ambassade de France et de l'Agence Française de Développement.

Ce travail a permis l'obtention pour le Parc d'un double financement du Fonds d'Expertise Technique et d'Echanges d'Expériences (Fexte) de l'Agence Française de Développement, et du Fonds 5.0 du Ministère des Outre-mer d'un montant total de 650K€, autour d'un programme incluant lutte contre les espèces exotiques envahissantes, le changement climatique, la gestion des flux touristiques et la gestion du label UNESCO. Ces moyens ont fait l'objet d'une double convention financière signée en juin 2021.

Leurs mises en œuvre a permis, dès le mois d'octobre 2021, d'initier la constitution d'un noyau de recherche-action dédié à améliorer la connaissance sur la question des espèces exotiques envahissantes végétales.





Les 12 apôtres - South African National Parks © Parc national de La Réunion



*Les délégations
le jour de la signature*

*Signature de l'accord
de coopération*





A. L'ÉTAT DES LIEUX DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (PEE) ET DE RESTAURATION ASSOCIÉE DES HABITATS

Le projet “ État des connaissances sur les données existantes et sur les méthodes de lutte contre les PEE ” financé par l’Union européenne (FEDER), la Région Réunion et l’Etat, vise à renforcer le partenariat autour de la lutte contre les PEE sur le territoire, en partageant des données, des connaissances et des outils.

Débuté en janvier 2021, le projet se décline en deux axes :

► L'état des lieux des données existantes sur les travaux de lutte menés à La Réunion et l'évaluation de l'efficacité des actions ;

► L'état de la connaissance et le partage des méthodes de lutte contre les PEE les plus transformantes ainsi que la capacité de régénération naturelle des habitats.



Après une importante phase initiale de présentation du projet aux acteurs de la lutte sur le territoire réunionnais, des ateliers techniques ont été organisés dans le but de regrouper les partenaires intéressés au sein d'un même espace de discussion.

**37 STRUCTURES
RENCONTRÉES**

Établissements

publics, collectivités,

associations,

entreprises privées,

Université, CIRAD,

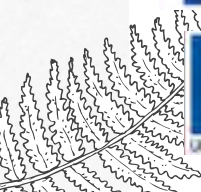
centre de recherche,

Établissements publics

à caractère Industriel

et Commercial, Société

Publique locale.



PRINCIPAUX RÉSULTATS À MI-PAROURS :



Un inventaire des données disponibles et une cartographie générale à l'échelle de l'île ont été élaborés afin de capitaliser les actions de lutte réalisées ces dernières années.



Des ateliers partenariaux ont permis de définir une liste de 20 PEE, sur lesquels agir en priorité, pour lesquels il faudra faire un travail de capitalisation des méthodes de lutte expérimentées à La Réunion, d'évaluation de l'efficacité de ces méthodes et de complément à produire le cas échéant.



Plusieurs dizaines d'acteurs de la lutte contre les PEE sur tous les continents ont été sollicités afin de recenser d'une part les éventuels outils de partage d'informations relatives à la lutte sur leurs territoires, et d'autre part les méthodes de lutte employées à l'international.



Les attentes et besoins des différents partenaires ont été récoltés pour co-construire des protocoles partagés ainsi qu'un outil de bancarisation.





Chantiers participatif Maïdo © Parc national de La Réunion

B. LES CHANTIERS CITOYENS DE LUTTE CONTRE L'AJONC D'EUROPE AU MAÏDO

L'incendie du Maïdo de novembre 2020 s'est soldé par 150 ha de végétation brûlée, en cœur de Parc. L'Ajonc d'Europe, espèce exotique fortement envahissante sur le massif du Maïdo a été la principale espèce impactée.

Le parc national, dans le cadre d'un collectif d'acteurs - Conseil départemental, Office National des Forêts (ONF) et Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM) - et d'une stratégie concertée, s'est engagé à agir pour limiter la reprise de cette espèce, au niveau du belvédère du Maïdo. Sur cet espace, le Parc national a invité les citoyens à se mobiliser dans le cadre de chantiers participatifs pour mener les actions de lutte contre l'Ajonc d'Europe.

Les chantiers citoyens sont organisés sur une matinée, en plusieurs séquences :

- Rencontre des bénévoles autour d'un petit déjeuner
- Présentation de l'action, des enjeux, des risques, du protocole COVID
- Atelier biosécurité* (cf article "Dispositif de biosécurité sur les sentiers en zone prioritaire de conservation" page 14)
- Lutte contre l'Ajonc
- Lecture de paysage au niveau du point de vue
- Déjeuner





Lecture de paysage par un agent © Parc national de La Réunion

Au total, 19 chantiers citoyens ont été réalisés entre les mois d'avril et de décembre 2021. Les chantiers ont permis d'accueillir 216 bénévoles de divers horizons : associations, collectifs d'entreprises, grand public, scolaires...

Le collectif Maïdo nout Kèr, composé de 14 entreprises réunionnaises et engagé pour la réhabilitation du site du Maïdo, a largement contribué à l'action de lutte en mobilisant 112 bénévoles.

Au total, les chantiers réalisés en 2021 ont permis de lutter contre l'ajonc sur environ 7000 m². Les chantiers ont généré environ 120 m³ de déchets verts qui ont été broyés et utilisés à deux fins :

- Paillage des plantations réalisées sur le site du LENA sur Trois Bassins* (cf article "Point d'avancement de deux grands projets à LENA de Trois Bassins" page 32)
- Essai de combustion dans les chaudières de la centrale thermique du Gol.

Les bénévoles présents ont été sensibilisés sur les risques d'incendie, l'impact des PEE, les espèces natives du Maïdo et leur vulnérabilité. La lecture de paysage proposée en milieu de matinée a permis également d'aborder des sujets plus larges tels que l'histoire géologique du site, l'installation de la vie sur l'île et le marronnage en lien avec le cirque de Mafate.

Les actions réalisées en 2021 ont permis d'engager une dynamique citoyenne sur le site du Maïdo. Cette dynamique mérite d'être poursuivie et consolidée dans les années à venir afin de maintenir une pression sur l'Ajonc d'Europe sur le secteur du belvédère et espérer pouvoir faire (re)découvrir aux usagers la flore indigène native de ce territoire.



C. DES DISPOSITIFS DE BIOSÉCURITÉ SUR LES SENTIERS EN ZONE PRIORITAIRE DE CONSERVATION

Dès son ouverture en juin 2021, le nouvel itinéraire pédestre “sentié maron” situé sur la commune de Saint-Joseph compte une affluente de 51 passages par jour, avec des pics à 300 passages le week-end. Au vu de la qualité exceptionnelle des milieux naturels traversés et de leur très forte vulnérabilité aux PEE, le Parc national a assuré un accompagnement spécifique du projet.

Les plantes invasives sont la première menace pour la biodiversité végétale de l’île de La Réunion : introduites par l’Homme, les proliférations de ces PEE menacent le développement des espèces locales et les habitats indigènes. Par définition, une PEE a été introduite par l’Homme hors de sa région d’origine, et sa prolifération menace la biodiversité, les écosystèmes, la santé, ou l’économie.

Le massif traversé par le nouvel itinéraire est actuellement en très bon état de conservation. Afin de prévenir l’introduction de nouvelles espèces invasives, le Parc national a conçu un prototype de « station biosécurité », dont le financement est assuré par la Fondation d’entreprise EDF.

STATION BIOSÉCURITÉ UN PROJET INNOVANT

Ce projet innovant, s’inscrit donc dans une démarche stratégique et plus globale du Parc national de La Réunion et des autres acteurs du territoire travaillant sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (DEAL, ONF, Département, CIRAD, CBN-PIE, Région, Université, SREPEN, ...).

Station biosécurité Grand Coude
© Parc national de La Réunion



Ce premier dispositif sur l'île, destiné dans un premier temps aux ouvriers ayant travaillé à la sécurisation du sentier puis aux visiteurs l'empruntant, permet de réaliser le nettoyage des chaussures et des autres équipements pouvant contenir des graines et des morceaux de plantes invasives, et d'éviter ainsi leur transport dans le milieu préservé.

Le suivi de ce premier dispositif permettra de concevoir, avec le Conseil Départemental et l'ONF, quatre autres stations de biosécurité adaptées au grand public et déployées sur certains sentiers touristiques. Dans le cadre de son projet d'établissement, le Parc national mène une réflexion pour déployer un réseau de stations permanentes sur les sentiers de l'île ainsi qu'un panneau d'information et de sensibilisation des usagers des sentiers.

Les sites géographiques en cœur de Parc ont été identifiés. Ces sites ont été choisis au travers d'une analyse cartographique de priorisation spatiale du degré d'invasion et des enjeux de conservation des milieux. Les prototypes des stations ont été réalisés par l'un des partenaires du Parc national de La Réunion sur ce projet : l'Atelier Bois de l'ONF Réunion.



2. Biodiversité animale



A. LES ACTIONS DE CONSERVATION DES DEUX ESPÈCES DE PÉTRELS ENDÉMIQUES SE POURSUIVENT !

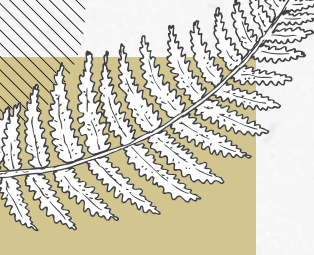
Comme il s'y était engagé à la fin du programme LIFE+ Pétrels, le Parc national a poursuivi la mise en œuvre des actions de conservation en faveur du Pétrel de Barau et du Pétrel noir de Bourbon, cela sur différentes thématiques : une réglementation plus efficace, la pollution lumineuse, les études et les actions nécessaires à la conservation.

Un travail a ainsi débuté avec le Conseil scientifique de l'Etablissement en vue de maintenir et préciser les connaissances nécessaires à la conservation de ces deux pétrels endémiques. Dans ce but, un groupe technique « espèces animales à enjeux » a été créé, sous pilotage du laboratoire Entropie.



*Relâché d'un Pétrel noir de Bourbon
© Martin Riethmuller - Life+ Pétrels*

Le Parc a par ailleurs maintenu l'animation partenariale et la mise en place d'actions de lutte contre les prédateurs introduits (chat et rats), en mettant l'accent sur les actes de prévention. Ainsi, grâce aux financements alloués par la Région (mesure compensatoire Nouvelle Route du Littoral), une importante opération de sensibilisation au problème posé par les chats errants a été lancée sur les communes de Cilaos, Le Tampon et Saint-Joseph. S'en est suivie une campagne de stérilisation gratuite ciblée sur les propriétaires habitant les sites les plus proches des colonies.



Cette campagne 2021 a permis de sensibiliser 1250 nouveaux foyers, et d'identifier et stériliser 161 chats avec le soutien de l'Association pour la Valorisation de l'Entre-Deux (AVE2M). Depuis le lancement de cette opération en 2019, ce sont plus de 3000 foyers qui ont été sensibilisés et 457 chats stérilisés grâce à l'implication de 7 vétérinaires.

Enfin, dans le but de conserver, prioriser, coordonner et redynamiser ces opérations, le Parc national a construit un projet qui visera à définir une stratégie et un plan d'action à l'échelle de l'île en ciblant plus spécifiquement les chats et les rats. Pour ce faire, le Parc national a obtenu des financements sur fonds FEDER, Région et Etat. Ce projet « Espèces exotiques animales » sera mis en œuvre en 2022.



Seule île au monde à accueillir deux espèces de pétrels endémiques, La Réunion se dote désormais du premier Plan national d'actions (PNA) en faveur du Pétrel noir de Bourbon (*Pseudobulweria aterrima*), l'un des oiseaux marins les plus rares au monde, et du Pétrel de Barau (*Pterodroma barau*). Ces deux espèces sont menacées d'extinction. Cette première édition du PNA (2021-2030) a été rédigée par le Parc national de La Réunion en collaboration avec l'Université de La Réunion, et avec l'appui de la Société d'Études Ornithologiques de La Réunion, sous l'égide de la DEAL de La Réunion."

B. DE NOUVELLES MESURES RÉGLEMENTAIRES CONSTRUITES POUR LA PRÉSERVATION DU PÉTREL DE BARAU, DU PÉTREL NOIR DE BOURBON ET DU TUIT-TUIT

Le risque d'extinction de ces trois espèces ne vivant que sur l'île de La Réunion est exacerbé par la présence de prédateurs (chats harets, rats noirs et rats surmulots) se nourrissant des jeunes poussins, des œufs et même des adultes.

Le Parc national a construit un cadre réglementaire pour améliorer les actions de régulation de ces prédateurs :

► un premier arrêté du Directeur du Parc acte de la mise en œuvre d'une stratégie à trois niveaux pour réguler la présence des chats harets : dans les zones urbaines et péri-urbaines, des actions de sensibilisation et des nouvelles campagnes de stérilisation ; dans les zones naturelles accessibles, des captures par des pièges conventionnels ; dans les zones naturelles inaccessibles ou très éloignées, l'usage des dispositifs létaux, en dernier recours ;

► un second arrêté du Directeur du Parc national permet de réguler les populations de rats présentes sur les colonies de Pétrels et sur le territoire des Tuit-tuit par l'utilisation de produits biocides.

Les deux arrêtés de régulation ont été mis à la disposition du public lors d'une consultation électronique qui s'est tenue du 14 juin au 4 juillet 2021 inclus.

Concernant les actions de régulations des populations de rats : 100 avis ont été déposés, dont 88% d'avis favorables au projet proposé par l'Etablissement.

Concernant les actions de régulations des populations de chats, 127 avis ont été déposés, dont 92,9% d'avis favorables au projet proposé par le Parc national.

Au regard de l'urgence de préserver les populations d'oiseaux endémiques gravement menacées, et considérant l'avis favorable du Conseil scientifique et l'avis favorable de la majorité des personnes qui se sont exprimées lors de la mise à disposition du public, le Parc national de La Réunion a validé ces deux projets d'arrêtés, qui sont entrés en vigueur le 13 juillet 2021.

Lien vers le site du Parc :

<http://www.reunion-parcnational.fr/fr/des-actions/protéger-et-gérer/la-lutte-contre-les-menaces/la-regulation-des-predateurs>



Pétrel de barau



Coracina newtoni - Tuit-Tuit
© Parc national de La Réunion

C. UNE « BONNE » SAISON POUR LA REPRODUCTION DU TUIT-TUIT

Le massif de la Roche Écrite qui domine les Hauts des communes de Saint-Denis et de La Possession, constitue le dernier refuge de l'un des oiseaux endémiques de La Réunion, en danger critique d'extinction : le « Tuit-tuit » (*Lalage Newtoni* ou *Échenilleur de La Réunion*). L'aire de répartition du Tuit-tuit couvre, en large partie, les planèzes de la Plaine des Chicots et de la Plaine d'Affouches jusqu'aux abords de Dos d'Âne. Ce massif est majoritairement constitué de la forêt départemento-domaniale, gérée par l'ONF.



Dans le cadre du programme européen Life Biodiv'OM* (2018-2023), les agents du secteur Nord participent au suivi de la reproduction sur les territoires de Tuit-tuit, principalement autour du gîte de la Plaine des Chicots, propriété du Département. Le suivi des autres territoires est assuré par la SEOR (Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion), sur le reste du massif. Globalement, pour 30 couples suivis en 2020-2021, 49 œufs ont été pondus et 43 œufs ont éclos. Il a été observé 41 poussins « prêts à l'envol » (âge supérieur à 18 jours) et en définitif 35 poussins envolés. Si l'on considère que le succès de reproduction correspond au nombre d'œufs pondus par rapport au nombre de jeunes envolés de plus d'une semaine, cela donne un taux de 71%. Ce pourcentage correspond à une « bonne » saison.

Comme toutes les espèces menacées, le Tuit-tuit fait l'objet d'un PNA, Programme National d'Actions qui est en cours d'évaluation pour la période 2013-2018. Cette évaluation alimentera la construction par le Parc national du prochain programme d'action en faveur de l'Échenilleur de La Réunion.



* Le projet Life Biodiv'OM contribue à la protection de cinq espèces mondialement menacées dans les Outre-Mer français : l'Échenilleur de La Réunion, le Moqueur gorge blanche en Martinique, le Crabier blanc à Mayotte, le Méroü de Nassau à Saint-Martin, le Méroü géant présent en Guyane et à Saint-Martin. Le projet contribue également à la protection d'un habitat rare et fortement menacé, les savanes de Guyane. Ce projet est le premier LIFE qui implique 5 territoires d'Outre-mer français et qui est porté par 5 associations de protection de la nature, un parc national et un parc naturel régional. Plus d'infos sur www.lifebiodivom.fr





PARTIE 2 : **TRANSITION** **ÉCOLOGIQUE**



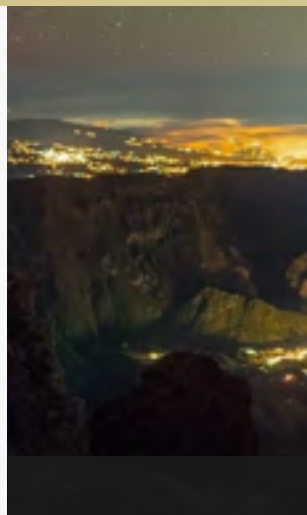
1. Lumière et environnement nocturne

A. AU NIVEAU NATIONAL, UNE ÉTUDE INTER-PARC

Une étude financée par l'Office Français de la Biodiversité et menée dans les parcs nationaux des Cévennes, du Mercantour, de Port-Cros, des Pyrénées et de La Réunion, a permis de poser un premier diagnostic du niveau et de la répartition de la pollution lumineuse sur ces différents territoires. Cette étude visait à :

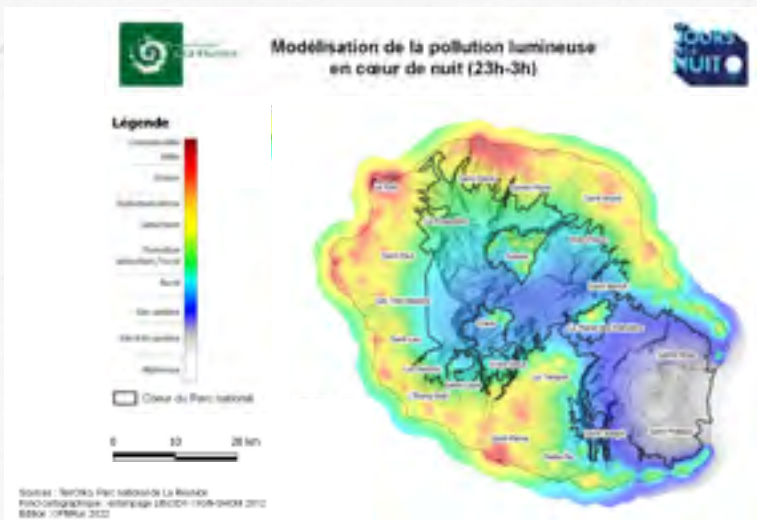
1. Quantifier et cartographier le niveau de pollution lumineuse sur les territoires des 5 parcs
2. Différencier la pollution liée à l'éclairage public de celle liée à l'éclairage privé
3. Elaborer une méthodologie commune pour estimer l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité
4. Construire des indicateurs communs pour suivre l'évolution de la pollution lumineuse

Outre une représentation cartographique à l'échelle de l'île qui permet de situer les zones les plus émettrice, l'étude a également permis de mesurer la part de la pollution liée à l'éclairage public et à l'éclairage privé qui se situe respectivement à 46% et 41%. Ces éléments ont permis de préciser une stratégie du programme des Jours de la Nuit, tant sur le plan géographique que sur les publics à cibler.





Cilaos sous le feu des projecteurs
 © Luc Perrot - Parc national de La Réunion



Carte modélisation de la pollution lumineuse

B. LOCALEMENT, LE PROJET DE QUARTIER DE LA RIVIÈRE DES GALETS AUTOUR DE LA PRÉSERVATION DES PATRIMOINES NOCTURNES « ZÉKLI SOLEY LA NUIT »

Le Parc national, en partenariat avec la commune du Port, l'Académie de La Réunion et le Centre Culturel et Social Farfar, a construit un programme d'actions dénommé « Zékli soley la nuit », autour de la préservation des patrimoines nocturnes sur le quartier de la Rivière des Galets. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme des Jours de la Nuit, et vise à questionner les habitants du quartier sur la place de la nuit dans leur quotidien, tout en leur proposant un ensemble d'animations ayant pour objectif de les sensibiliser à l'impact de la pollution lumineuse sur les patrimoines naturels, paysagers et culturels réunionnais.

Un projet construit en 3 axes :

AXE N°1 : FORMATION DES RELAIS DU QUARTIER

L'objectif de cet axe est d'intégrer l'ensemble des acteurs publics et associatifs du quartier de la Rivière des Galets au projet afin qu'ils deviennent des relais d'information.

Une session de formation a été construite pour l'occasion et comprenait :

- ▶ Une visite des berges de la Rivière des Galets, co-animée par :
 - le Parc national : apports faunistiques, floristiques, géologiques et paysagers,
 - le centre culturel et social Farfar : apports historiques (la vie lointan à la Rivière des Galets)
 - le service Archives de la commune du Port : apports culturels et historiques (construction administrative du quartier, lien avec Mafate, marronnage)

- Une formation en salle autour d'un diaporama sur la pollution lumineuse et ses impacts.

Cette séquence a été animée par Matthieu Renaud, astro-physicien du CNRS et par le Parc national.

L'ensemble du personnel de l'Education Nationale intervenant dans les écoles primaires et maternelles du quartier, soit 53 enseignants, ainsi que le personnel du Farfar ont été sensibilisés entre septembre et octobre 2021.

AXE N°2 : SENSIBILISATION DES SCOLAIRES DU QUARTIER

L'objectif de cet axe est de sensibiliser l'ensemble des élèves inscrits dans les écoles élémentaires du quartier (28 classes des écoles Eugène Dayot et Laurent Vergès) autour de 5 animations réparties tout au long de l'année scolaire 2021-2022 et animées par :

- le Parc national pour une sensibilisation générale sur les patrimoines de La Réunion et sur la pollution lumineuse,

- la SEOR pour une sensibilisation sur des oiseaux marins et leur vulnérabilité vis-à-vis de la pollution lumineuse,

- NOI pour une sensibilisation sur les reptiles nocturnes et la place de la nuit dans leur cycle de vie,

- GCOI pour une sensibilisation sur les chauve-souris et leurs

interactions avec les lumières artificielles,

- Makes Astro pour une sensibilisation sur le ciel et les constellations, et les difficultés d'observation engendrées par la pollution lumineuse.

L'ensemble de ces animations a été financé par le Parc national. En 2021, 50 animations ont été réalisées.

Par ailleurs, les élèves des écoles maternelles pourront bénéficier d'une animation autour des contes et légendes en lien avec les patrimoines de la nuit, réalisée par la compagnie « En faim de contes », prise en charge par la mairie du Port, via un financement de l'Etat.

AXE N°3 : SENSIBILISATION DES HABITANTS DU QUARTIER

L'objectif de cet axe est de sensibiliser le plus grand nombre d'habitants du quartier. De nombreuses animations de terrain sont prévues dans ce cadre entre décembre 2021 et juillet 2022 (observation des chauve-souris, des oiseaux, des reptiles nocturnes, contes et légendes, escape game, visite des berges de la Rivière des Galets, observation du ciel étoilé).

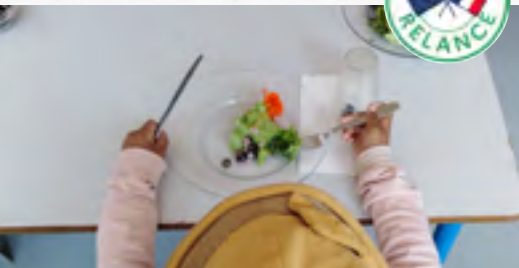
Ces animations sont prises en charge par le Centre Social et Culturel Farfar, via un financement de la SEMADER (bailleur social majoritaire du quartier).

UNE APPROCHE SOCIOLOGIQUE COMPLÉMENTAIRE

Dans le but de mieux comprendre le ressenti des habitants de la Rivière des Galets face à l'obscurité, le collectif RENOIR du CNRS est allé à leur rencontre. Au contact des populations, ce collectif mène des études et des projets sur le thème de la protection et de la valorisation de l'environnement nocturne. Présente à la Rivière des Galets en novembre 2021, l'équipe RENOIR, accompagnée de médiateurs du Farfar, a proposé aux habitants de découvrir comment la lumière artificielle influe sur leur environnement et d'échanger avec eux sur leurs perceptions de la nuit. Des temps d'échanges collectifs ont été organisés, mais aussi du porte à porte et une expérience de déambulation à la découverte des ambiances nocturnes du quartier. Un questionnaire a également été transmis à un échantillon d'habitants afin de recueillir leur perception de l'obscurité. Les retours de cette mission seront diffusés au cours du premier semestre 2022.



2. Alimentation durable



*Le Projet Alimentaire Territorial de Mafate
© Parc national de La Réunion*

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DE MAFATE RELANÇÉ POUR 3 ANS

Le PAT « Planté pou manzé », animé par le Parc national de La Réunion depuis 2019 est arrivé au terme de sa phase d'émergence. Le plan France Relance a permis d'engager une phase de consolidation du PAT pour 3 ans (2021-2024), toujours dans l'objectif de co-construire avec les Mafatais un système alimentaire durable prenant en compte les spécificités du cirque.

Les actions d'accompagnement et de formation mises en œuvre sur le terrain ont permis d'initier, en partenariat avec la commune de la Possession, l'approvisionnement des cantines des écoles situées sur le territoire possionnais, en produits fruits et légumes cultivés sur les îlets. Ainsi, en Novembre 2021, les producteurs accompagnés dans le cadre du PAT ont signé des conventions de prestation dans le cadre d'un marché à procédure adapté avec la commune.

Ce partenariat entre la commune, le Parc national et les producteurs permet d'amorcer l'approvisionnement en circuit-court des cantines d'Aurère, Malheur, Bourse, Grand-Place et la Nouvelle, au bénéfice des 33 élèves. Cette expérimentation devrait permettre d'étendre la démarche à l'ensemble du cirque, en partenariat avec la commune de Saint-Paul.

UN DISPOSITIF D'APPUI INTER-PAT

Les communes et leurs élus montrent un intérêt fort pour la question alimentaire et souhaitent se mobiliser pour repenser et faire évoluer les systèmes alimentaires sur leurs territoires. Afin de contribuer à la recherche de l'autonomie alimentaire de La Réunion en préservant et en valorisant les ressources patrimoniales locales, le Parc national a mis en place pour 3 ans, sur financement du plan France Relance, un dispositif d'appui Inter-PAT. Ce dispositif vise à appuyer l'émergence des Projets Alimentaires Territoriaux, favoriser les échanges entre acteurs, capitaliser les expériences, renforcer les compétences, faciliter les collaborations à l'échelle de l'île et à l'échelle nationale et évaluer l'impact des projets. En 2021, cinq communes ont mis en place des PAT : Cilaos, Bras-Panon, Trois-Bassins, La Possession, l'Entre-Deux, ce qui porte à 6 le nombre de PAT à la Réunion, impliqués dans le dispositif d'appui.



*Formation cantinière
© Parc national de La Réunion*



PARTIE 3 : **DÉVELOPPEMENT DES** **TERRITOIRES**



1. Zoom sur le cœur habité

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT EXPÉRIMENTAL DES 4 ÎLETS DE MAFATE

Dans la continuité et en cohérence avec les conclusions du Schéma Directeur d'Aménagement des îlets de Mafate, le Parc national porte depuis début 2019 la maîtrise d'ouvrage d'un schéma expérimental d'aménagement de 4 îlets de Mafate.

L'enjeu de cette démarche est de pouvoir travailler sur les questions de paysages habités pour retrouver des paysages plus en lien avec l'espace de Mafate et de sa culture particulière.

Le Parc national de La Réunion et ses partenaires ont ainsi travaillé sur un plan d'action pour faire de Mafate un éco-territoire, conformément aux objectifs de la charte du Parc. Le but ? Trouver des orientations concrètes et des solutions partagées pour habiter Mafate et ceci grâce à l'échange avec les habitants du cirque, qui connaissent le territoire et ses besoins réels.

Ainsi, il s'agit ici de réaliser une étude traitant de l'ensemble des problématiques du cirque (l'aménagement, la gestion des sentiers, l'eau, l'architecture...), mais surtout de mettre en œuvre des actions concrètes pour améliorer le quotidien des Mafatais : concevoir un cadre réglementaire cohérent et adapté, fournir des guides de références et proposer un accompagnement pérenne.

Le Parc national s'est donc penché sur les problématiques principales des habitants de Mafate : garantir un toit, une activité et trouver le foncier pour les enfants.

POURQUOI UNE ÉTUDE SUR CES 4 ÎLETS ?

Ces 4 îlets pilotes, deux sur Saint Paul (Roche Plate et Marla) et deux sur La Possession (Cayenne et Aurère) sont représentatifs des situations et des typologies particulières des différents îlets du cirque (géologie, risques naturels, paysages, typologie d'habitat, disponibilité foncière, situation de la distribution en eau brute, situation administrative...).

QUELLES SONT LES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE PARC ?

Dans un premier temps, des plans guide d'aménagements et des actions spécifiques ont été réalisés pour chacun des îlets.

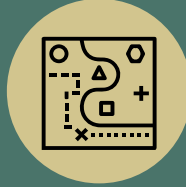
En parallèle, l'étude propose des orientations générales pouvant s'appliquer à l'ensemble du cirque de Mafate et qui préfigurent un déploiement des schémas d'aménagement sur les 5 autres îlets (Latanier, les Orangers, La Nouvelle, Ilet à Malheur, Ilet à Bourse).



CONCRÈTEMENT, CELA A DONNÉ LIEU À :



L'accompagnement
de **40 projets**



Des **tests réels**
sur le terrain



Des **tables
rondes** organisées
avec les acteurs

Le schéma expérimental, véritable colonne vertébrale du projet Mafate, s'alimente des autres initiatives et projets en cours sur ce territoire. En effet, plusieurs actions ont été développées en parallèle, le Projet Alimentaire Territorial, une étude sur les flux de marchandises, une opération d'évacuation des déchets encombrants, un projet éducatif ou encore la poursuite du travail sur les accès au cirque.



AMÉNAGEMENT CONCESSIION - 1 800 m²

- 1 CLÔTURE + ORBITE VÉGÉTALE INVESTITIVE
 - 2 AMÉNAGEMENT PAYSAGER SOLAIREMENT
 - 3 TERRASSE EN BOIS
 - 4 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - 18 panneaux - 14,8 kW
 - 5 CHAUFFAGE AU SOL EN BOIS
 - 6 ARCHES (DREUSEUX)
 - 7 VÉGÈTES
 - 8 TUBES - PLANTES SONS
 - 9 AVENUE DE CULTURE
 - 10 POUILLON
 - 11 ORBITE BOIS POUR ENFANTS
- LIGNES ÉPOGRAPHIQUES

2. Travaux d'aménagement et plan de relance



POINT D'AVANCEMENT DE DEUX GRANDS PROJETS À LENA DE TROIS BASSINS

Le projet global porté par le Parc national de la Réunion sur le domaine de LENA à Trois Bassins, a bien avancé en 2021. Les accords passés avec le TCO, propriétaire de cet ancien domaine agricole de 19000 m², se sont notamment concrétisés par de nouvelles conventions pour la mise en œuvre de ce projet global d'aménagement du Site, basé sur la dynamique territoriale existante.

Dans ce projet de réhabilitation de la Maison Benard, les travaux de conception ont abouti à une esquisse, traduite sous forme de plans précis pour un projet architectural innovant, à l'ambition de faible impact environnemental. Le lancement de l'appel à candidature aux entreprises en décembre 2021 prépare la phase travaux à réaliser dès le premier semestre 2022 pour une durée de 14 mois de chantier.

Plantation participative
© Parc national de La Réunion

Quant au projet d'arboretum, il s'est traduit par des prestations de nettoyage, d'élagage et de broyage des espèces exotiques envahissantes en préparation de la parcelle de 5000 m².

Parallèlement, une deuxième phase de convention a été conclue avec le CBNM pour la mise en place et le suivi de cet arboretum sur une durée de 4 à 5 ans dans le cadre d'une convention de mise à disposition du foncier pour 12 ans renouvelable, par le TCO pour 12 ans, renouvelable.

Cet arboretum conservatoire des espèces endémiques sera une des composantes d'un réseau à l'échelle de l'île pour couvrir l'ensemble des stations bio-géographiques.

Mais surtout, c'est l'implication des habitants, écoliers et associatifs des lieux environnants sur les opérations de plantation des 100 premiers plants d'une douzaine d'espèces patrimoniales sur le site qui a marqué la naissance de cette nouvelle forêt. Chacun des planteurs, parrainant un plant mis en terre, a laissé un petit caillou marquant ce lien établi entre eux.

Ces deux projets conjoints (l'implantation administrative du secteur Ouest au projet architectural traduisant les valeurs du Parc national de la Réunion, bordé d'espaces valorisant le patrimoine végétal) ont été financés par le Plan de Relance Etat.

Le projet global s'appuie sur le dispositif Projet Éducatif Expérimental de Territoire à Trois Bassins pour que tous les acteurs de la dynamique locale se croisent autour et au sein de ce projet ayant pour ambition une ouverture plus large de ce site au public.



LA VALORISATION PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA RN3

La route nationale 3, ou Route des Plaines, traverse le cœur de parc national de part en part. A la Plaine-des-Palmistes, elle le traverse entre le Col de Bellevue et le Bras des Calumets.

Avec un impact paysager et environnemental fort, cette route justifie un effort de valorisation. Un cahier des charges pour une étude globale a été finalisé entre services techniques du Parc. Grâce à un financement du Plan de relance, l'étude répondra à cet objectif global de diminution des impacts de la route. Elle proposera également un programme d'accueil et de découverte le long de cet itinéraire.

L'étude sera découpée en trois phases se succédant chronologiquement :

- **Phase 1** : État des lieux et diagnostic. Production d'un état des lieux et un diagnostic écologique, paysager et culturel

de l'ensemble de la section concernée.

- **Phase 2** : Programme d'actions opérationnel. Identification précise de l'ensemble des actions opérationnelles à réaliser afin de diminuer les impacts de la route.

- **Phase 3** : Dossiers techniques spécifiques (requalification des délaissés de la RN3 et itinéraires techniques de restauration par tronçon)

Les dossiers techniques spécifiques permettront notamment de réaliser les esquisses d'aménagement précisées par des plans, illustrations graphiques, principes techniques et chiffrages prévisionnels. Ils permettront ainsi de faciliter les futures commandes de travaux d'aménagement et de restauration.

En parallèle, les services techniques du parc ont travaillé à un deuxième cahier des charges de travaux de restauration. Axés sur la lutte contre les espèces envahissantes, ces travaux anticipent avant la fin du Plan de relance les besoins de restauration sur les abords de la RN3, estimés à plusieurs hectares. Ils seront complétés par un deuxième cahier des charges pour la plantation d'espèces indigènes sur tous les tronçons nécessitant un enrichissement.



Vue sur le Gros Ption Rond et la Plaine-des-Palmistes depuis la Route nationale 3
© Parc national de La Réunion



Domaine des Tourelles, Maison du Parc et zone naturelle objet du projet
© LD Austral 2021

PÔLE D'ACTIVITÉS MAISON DU PARC – DOMAINE DES TOURELLES – CŒUR DE VILLAGE

Ce projet réunit la Commune de La Plaine-des-Palmistes, le Département et le Parc national autour d'une même convention de co-maîtrise d'ouvrage. Les trois partenaires ont confié cette année à un bureau d'étude une première « mission d'étude de faisabilité avec diagnostic, évaluation et parti d'aménagement », avec le soutien financier du Plan de relance.

Cette mission vise la réalisation d'un projet d'aménagement global et intégré sur le secteur autour du Domaine des Tourelles et de la Maison du Parc. La connexion du secteur avec le centre bourg de la Plaine-des-Palmistes est un élément central du projet.

Les objectifs de cette étude, lancée avec les partenaires à la mi-octobre, sont :

- Établir un état des lieux et un diagnostic du secteur ;
- Définir un plan global d'aménagement du secteur répondant aux enjeux et besoins identifiés au préalable ;
- Évaluer la faisabilité technique et économique des aménagements et décrire leur mise en œuvre ;
- Illustrer les aménagements de manière à pouvoir communiquer autour du projet global.

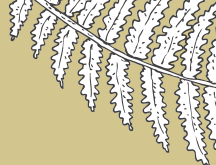
La première phase de diagnostic a donné lieu à une présentation aux co-maîtres d'ouvrage et partenaires au début du mois de décembre. Elle a permis de révéler des éléments essentiels à anticiper pour la suite de l'étude. En cas de fortes pluies par exemple, certaines ravines sèches du secteur d'étude peuvent se mettre en eau et retrouver le cours naturel d'écoulement. D'anciennes canalisations en pierre ont été découvertes et devront être correctement diagnostiquées selon leur valeur (historique, usage, etc.). Et plusieurs espèces protégées ont pu être identifiées, malgré un aspect à première vue envahi. Plus globalement, le Plan local d'urbanisme bientôt validé modifiera le classement naturel et constructible des parcelles.

Les prochaines étapes pour l'année 2022 incluent la conception du scénario d'aménagement et du programme opérationnel d'aménagement détaillé et chiffré.



*Cheiroglossa malgache (Cheiroglossa malgassica),
espèce protégée à la Réunion
et rencontrée dans la zone naturelle objet du projet
© Parc national de La Réunion*

3. La gestion du bien UNESCO



A. L'ACCOMPAGNEMENT DU MAÎTRE D'OUVRAGE DANS LA RECONSTRUCTION DES GÎTES ET REFUGES PUBLICS

Les équipes du Parc ont poursuivi en 2021, l'accompagnement du Conseil Départemental dans la conception et la réalisation des programmes de reconstruction et réhabilitation de 2 de ses gîtes et refuges emblématiques: le gîte du Volcan et le refuge du Piton des Neiges.

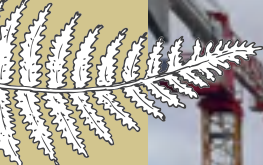
L'objectif affiché du Département depuis 2014, est d'en faire de véritables vitrines de La Réunion en cohérence avec le caractère exceptionnel et classé des sites où ils sont implantés, tout en s'inscrivant dans une démarche de tourisme durable ou écotourisme.

Cette ambition fait écho aux orientations de la Charte, valant plan de gestion du Bien inscrit. Celle-ci indique que chaque site doit être valorisé en tenant compte de « l'esprit des lieux », et générer une activité spécifique qui marque le visiteur.

► **Pour le gîte du Volcan**, les travaux ont démarré durant le deuxième trimestre 2021. Le Parc national suit et accompagne le chantier afin d'éviter les impacts sur la biodiversité et les paysages, en vérifiant le

respect des prescriptions des autorisations de travaux et de récoltes de graines et de sauvegeons. Ce suivi est réalisé par les équipes du secteur Est, du Service Appui à l'Aménagement et au Développement Durable et du service scientifique, appuyé par le coordinateur environnemental de l'entreprise Biotope.

Une visite du chantier est organisée toutes les deux semaines, en présence de la maîtrise d'ouvrage, de l'équipe de maîtrise d'œuvre et des entreprises. Plusieurs étapes importantes ont ainsi été réalisées et validées en présence des agents du Parc, telles que l'implantation des clôtures de chantier délimitant la zone anthropisée où se déroule les travaux, les opérations de cernage et de transplantation des espèces indigènes (Petits tamarins des Hauts, Fleurs-jaunes, Branle vert), le stockage temporaire des déblais au Piton Lacroix ou encore les opérations de récolte de graines et de sauvegeons nécessaires à la production des végétaux caractéristiques de l'étage altimontain. Le suivi des travaux va continuer à être réalisé par les équipes du Parc national au cours de l'année 2022.



Le suivi des travaux
© Parc national de La Réunion



La pépinière de plantes indigènes de l'étage altimontain
© Parc national de La Réunion

► **Pour la reconstruction du refuge du piton des Neiges**, en phase de Programmation, il s'est agi de préciser les exigences du projet dans le Programme Technique Détaillé (PTD), en vue du Concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du refuge. Forts de l'expérience acquise pendant la conception du gîte du Volcan, les équipes se sont attachées à vulgariser les éléments constitutifs de la Valeur Unique et Exceptionnelle (VUE) du Bien inscrit au Patrimoine Mondial, et à caractériser les enjeux propres au site de l'opération : la Caverne Dufour, sise sur le Piton des Neiges.

Les attendus du produit « refuge » ont été détaillés, eu égard à « l'expérience client » souhaitée par la Collectivité et aux contraintes d'espace et d'exploitation d'une structure en site isolé. Ce refuge positionné sur le plus haut Piton de l'île, devra s'affirmer comme un lieu privilégié de médiation sur la VUE de nos patrimoines paysagers, naturels et culturels. Le Parc a ensuite participé en novembre 2021 aux Commissions Techniques d'analyse des projets retenus par le Département lors du Concours, en vue d'une sélection par un jury début 2022.



Vue sur le Piton des neiges et pitons de la plaine des Cafres depuis la route forestière du volcan © Parc national de La Réunion

B. LE PLAN PAYSAGE DU PARC NATIONAL

Le paysage est au cœur des enjeux de l'île de La Réunion et du Parc national. Celui-ci a, en effet, un rôle central dans la politique d'aménagement des paysages de l'île.

En 2020, le Parc national a été retenu dans le cadre de l'appel à Projet du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, pour construire un Plan de Paysage sur l'ensemble du territoire de l'île.

Cette démarche vise à favoriser l'émergence d'une culture commune du projet de paysage, avec l'ensemble des acteurs de l'île et invite à travers sa conception concertée, à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire.

Ce Plan de Paysage doit permettre à terme, de placer le paysage comme véritable levier pour construire un projet de territoire durable et de créer une "culture" paysage à La Réunion, afin que ces éléments soient intégrés dès la phase amont des réflexions en matière d'aménagement et d'urbanisme (SAR, SCOT et PLUs) et jusqu'aux projets d'infrastructure eux-mêmes. Il en découlera une meilleure appropriation des concepts liés à la gestion du Bien inscrit, aux différentes échelles pertinentes.





Vue sur l'entrée du cirque de Cilaos depuis le port de St Pierre © Parc national de La Réunion

Le Parc national travaille en étroite collaboration avec la DEAL sur la prise en compte du paysage dans les politiques d'aménagement territoriales.

Afin de répondre à cette volonté, les deux institutions lancent en parallèle l'actualisation de l'Atlas des paysages (MOA : DEAL) et la réalisation du Plan de Paysage (MOA : Parc national).

Ces deux démarches sont particulièrement liées, et leurs élaborations de manière étroite et concertée permettront une meilleure prise en compte de la responsabilité de chacun des acteurs.

La capitalisation de ces données deviendra un support de référence sur lesquels les politiques d'aménagement territoriales devront s'appuyer.

Ce sera notamment le cas pour le SAR (Schéma d'Aménagement Régional) qui définit la vision stratégique et économique pour les années à venir, dont la révision a été lancée par La Région Réunion fin 2021. Par le biais de cette actualisation, le Conseil régional pourra inscrire et décliner les caractéristiques, enjeux et objectifs de qualité paysagère déterminés par l'Atlas des paysages et par le Plan de Paysage.

Les années 2022 et 2023 seront donc des périodes charnières pour le partage et la connaissance des paysages de La Réunion. Puisque « le paysage est l'affaire de tous », son devenir sera à la mesure de l'implication de chacun d'entre nous.



Christophe Dalleau © Christophe Dalleau

4. Les bénéficiaires de la marque Esprit Parc National

TÉMOIGNAGE



Christophe Dalleau

Miel de forêt, miel en gaufre, pollen et propolis : Christophe et Mélissa Dalleau (Terre'Api des Hauts à Bras-Panon) est un couple de passionnés qui a installé ses ruches proximité de la forêt de bois de couleur, qui fait la particularité de leurs produits. Amoureux de la nature et soucieux de sa préservation, c'est pour eux une évidence de travailler avec la forêt qui les entoure.

« Notre miel a de nombreuses propriétés issues des arbres endémiques et de plantes médicinales de la forêt. Sans nos abeilles, la forêt n'existerait pas. Elles sont essentielles. Aujourd'hui nous sommes apiculteurs par passion et par engagement »

***Christophe Dalleau,
Terre'Api des Hauts***

La marque « Esprit Parc National » a été lancée en 2015 dans tous les Parcs nationaux de France. Cette marque commerciale a deux objectifs : valoriser et accompagner les acteurs du territoire engagés pour la préservation et la promotion des patrimoines naturels, culturels et paysagers d'exception dans une démarche de développement durable et de promotion des territoires labellisés parc national.

En 2021, le Parc remet en avant cette marque comme outil de mise en œuvre de la charte du Parc national, en lançant notamment la définition d'une stratégie locale de déploiement et de valorisation des acteurs du territoire.

Cette année, 8 produits du terroir et 4 prestations touristiques ont obtenu la marque Esprit parc national - la Réunion, portant à 63 le total de produits et services bénéficiant de la marque sur le territoire.

Fin 2021, le réseau de bénéficiaires Esprit parc national rassemble 11 producteurs agricoles (producteurs de thé, café, vanille, curcuma, miel, galabé...) et 8 prestataires touristiques (accompagnateurs de moyenne montagne, guides péi, hébergements...) qui partagent les valeurs du Parc national via la marque. Une dynamique de réseau a été relancée, grâce à une animation dédiée et à des activités réunissant bénéficiaires de la marque et agents du Parc national : la volonté du Parc national est de stimuler la création de synergies entre acteurs économiques et de renforcer le lien avec l'établissement public.

5. Police et réglementation

La modernisation de la réglementation applicable en cœur de parc se poursuit.

Concernant la conservation de la faune et de la flore, les travaux ont porté sur deux arrêtés permettant de réaliser des opérations de contrôles des populations de chats haretés et de rats présents sur les colonies de pétrels de Barau, de pétrels noirs de Bourbon et de Tuit tuits. L'objectif est de pouvoir réguler au mieux les prédateurs de ces oiseaux, tous les trois en très grand danger tout en prenant en considération toutes les précautions en matière de santé publique et/ou d'éthique, notamment pour les chats.

Au sujet des manifestations publiques et du survol du cœur de parc, le travail a porté essentiellement sur une mise à jour des dispositions applicables pour tenir compte d'évolutions réglementaires, sur une simplification à chaque fois que possible et sur certaines modifications de fond, pour prendre en compte des nouvelles connaissances acquises récemment notamment sur les oiseaux et pour réguler certains usages comme les drones de loisir.

Ce toilettage de la réglementation survol a permis également d'initier une réflexion sur les nuisances sonores et les potentiels conflits d'usages notamment sur des sites très fréquentés.

Ce travail doit se poursuivre en 2022 en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et en l'articulant avec l'Etat, en charge de la réglementation survol en dehors du cœur du parc.

La réglementation applicable pour les prises de vue et de son a également fait l'objet d'un travail de modernisation qui doit se poursuivre en 2022 parallèlement à la réflexion sur la réglementation de l'accès au cœur de Parc.

Enfin des précisions ont été apportées en concertation avec les usagers du cœur de parc sur les notions de «travaux d'entretien normal» et de « travaux de grosses réparations » afin de partager un référentiel commun et simplifier les démarches pour tout le monde.

De façon plus globale, un effort de communication et de concertation a été fait en direction des publics directement concernés par ces différentes réglementations. Cet effort sera poursuivi en 2022 notamment avec le projet de constitution d'un « guichet unique réglementation applicable en cœur de parc national», permettant de faciliter au maximum les démarches pour les pétitionnaires.



PARTIE 4 : VIE DE L'ÉTABLISSEMENT



1. Des agents au service du territoire

La consommation globale des emplois par l'établissement au 31 décembre 2021 est conforme à l'autorisation globale votée de **91,3 Équivalent Temps Plein (ETP)** pour l'exercice 2021.

Ces 91,3 ETP, se distinguent en **81,3 ETP d'emplois sous plafond et en 10 ETP d'emplois hors plafond** correspondants aux emplois rémunérés sur projets, aux postes d'apprentis et aux contrats aidés. En exécution, le Parc réalise un atterrissage conforme aux dotations ministérielles en matière d'emplois.

La fin d'année 2021 a notamment été marquée par l'obtention d'un financement de projet pour l'« espace à enjeu écologique spécifique » de la Roche Ecrite : en réponse à l'Appel à projets MobBiodiv' Restauration 2021 lancé par l'OFB dans le cadre du plan France relance (2ème session de septembre 2021). L'Etablissement a en effet obtenu un soutien financier de **100 000 €** pour la « **Construction d'un Plan d'Actions Concerté du massif de la Roche Ecrite et de supports de sensibilisation à sa valeur patrimoniale** ».

Ce financement sur 18 mois, à compter de janvier 2022, permettra notamment l'emploi d'un coordonnateur du projet.

2. Budget 2021, les actions

Les dépenses sont réalisées pour un montant de **7.636.358€** représentant une consommation de **91 % des crédits de paiement ouverts**.

Les **frais de personnel occupent 76,4%** des dépenses globales et restent le principal poste.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SE DÉCOMPOSENT AINSI :

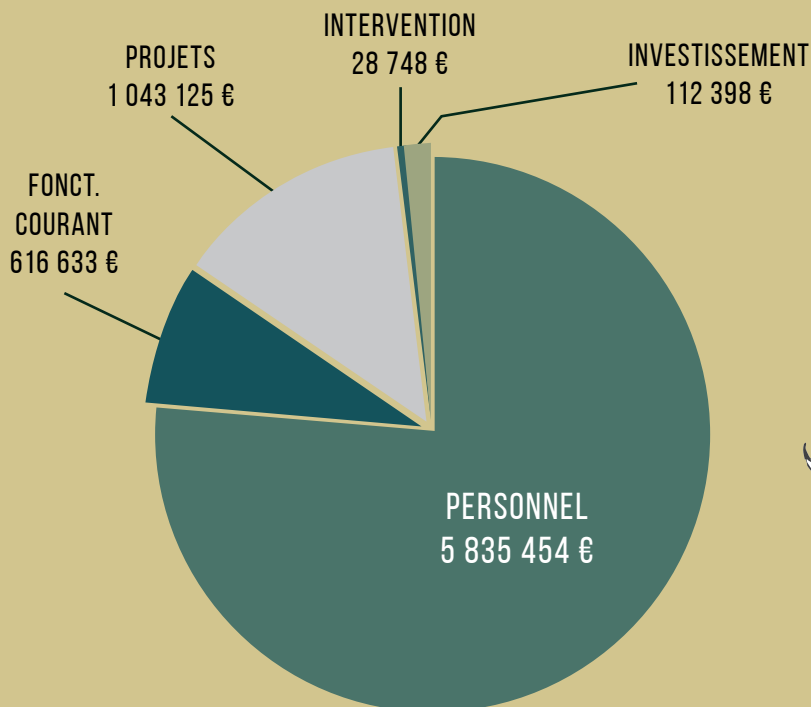


616.633€ de dépenses courantes hors projets immobiliers (soit 8%)



1.043.125€ de dépenses liées à la mise en œuvre des projets (soit 12%)

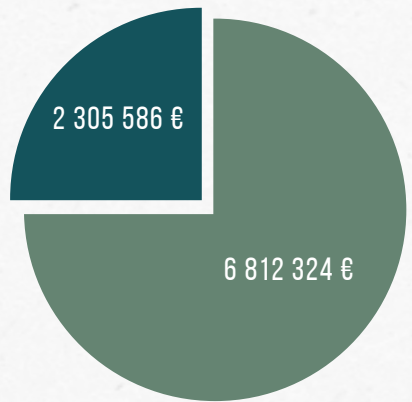
2% du budget ont également été consacrés à des dépenses d'intervention et d'investissement.



graphique 1 - Répartition des dépenses 2021 par nature



Les recettes sont réalisées au-delà des prévisions budgétaires, pour un montant total de **9.117.909€**. En complément de la dotation ministérielle de 6,8M€, l'établissement a encaissé plus de 2.300.000€ (soit env. 25%) de financements dans le cadre des projets mis en œuvre dont 718.881€ au titre du Plan de Relance.



Ces recettes permettent de dégager un résultat budgétaire excédentaire de 1.481.550€.



graphique 2 - Répartition des financements 2021

Au final, avec un résultat budgétaire excédentaire et un solde de trésorerie de près de 4,5M€ constatés au compte financier 2021, le Parc national de La Réunion dispose des ressources et des capacités financières pour mener à bien ses missions et tenir ses engagements au cours des prochains exercices.

PAGE 46



graphique 3 - Répartition des dépenses selon les catégories du Contrat d'Objectif signé avec l'Etat

L'INSCRIPTION DU PARC NATIONAL AU PLAN DE RELANCE

Afin de soutenir l'économie durement touchée par la crise sanitaire, un plan de relance de 100Md€ a été dévoilé par le Gouvernement le 3 septembre 2020.

Les mesures du plan de relance national se sont déclinées sur la base de plans de relance territoriaux dans les Outremer, selon les compétences des collectivités, avec des focus spécifiques selon 3 axes : le verdissement de l'économie, le renforcement de la compétitivité des entreprises, la cohésion sociale et territoriale.

Lors du budget initial 2021, le Parc National avait pleinement affiché sa volonté de s'inscrire dans le Plan de Relance. L'établissement a pu ainsi bénéficier de plusieurs dotations en provenance du Ministère de tutelle (MTES 1,7M€) mais également du Ministère des Finances (DIE 431.000€) permettant le financement intégral d'un nouveau programme d'opérations 2021-2023 reposant sur plusieurs projets territorialisés.

A ce titre, et grâce aux financements France Relance obtenus, le Conseil d'Administration a voté son programme d'opérations d'un montant global de 2 274 757€ dès le mois de mars 2021 pour lancer les projets financés.



3. Évaluation



En 2021, le processus de mise en place d'une véritable démarche d'évaluation a été lancé tant pour la Charte du Parc, approuvée en 2014, que pour la gestion du bien UNESCO mais aussi de façon plus globale pour l'ensemble des activités de l'établissement.

A cet égard, un chargé de mission a été recruté sur ce sujet ainsi qu'une mission d'AMO pour donner une véritable impulsion à la démarche d'évaluation tant au sein de l'établissement que dans le Conseil d'Administration.

La démarche doit viser à stabiliser les questions évaluatives et les critères d'évaluation de la Charte du Parc, ainsi que certains éléments qui feront l'objet de points d'étapes à mi-parcours de la Charte comme son appropriation par les partenaires et sa prise en compte dans les politiques publiques.

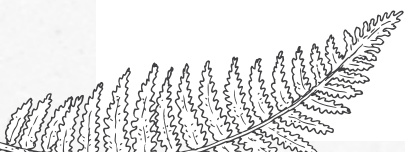
La réflexion sur l'évaluation est menée de façon conjointe entre charte et gestion du bien inscrit au patrimoine mondial.

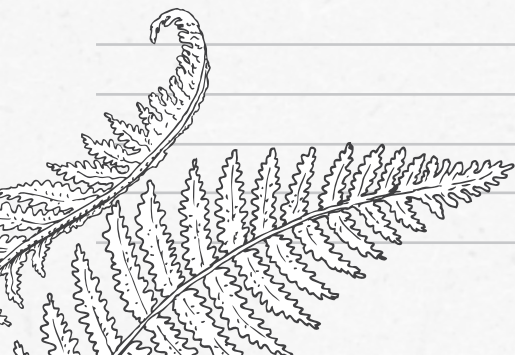
4. Déménagement du secteur Nord

En attendant la livraison de ses locaux, à l'horizon 2023, dans le cadre de la mutualisation des services de l'Etat sur le site de la Providence à Saint-Denis (avec la DEAL et l'OFB, notamment), l'équipe du secteur Nord a déménagé provisoirement en mars 2021 : elle se trouve désormais au 186 allée des Topazes (avec un accès direct sur la RD 42), quelques virages au-dessus de la précédente implantation.

Le secteur Nord est donc toujours situé sur les hauteurs du Chef-lieu, à Bellepierre, sur la route qui mène au Brûlé... toujours plus près du massif de la Roche Écrite et de ses Tuit-tuits !

L'équipe Nord compte 9 agents permanents, qui interviennent sur les communes de La Possession, Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André et Salazie : 6 agents de terrain, médiateurs du patrimoine et gardes-moniteurs et 3 cadres.

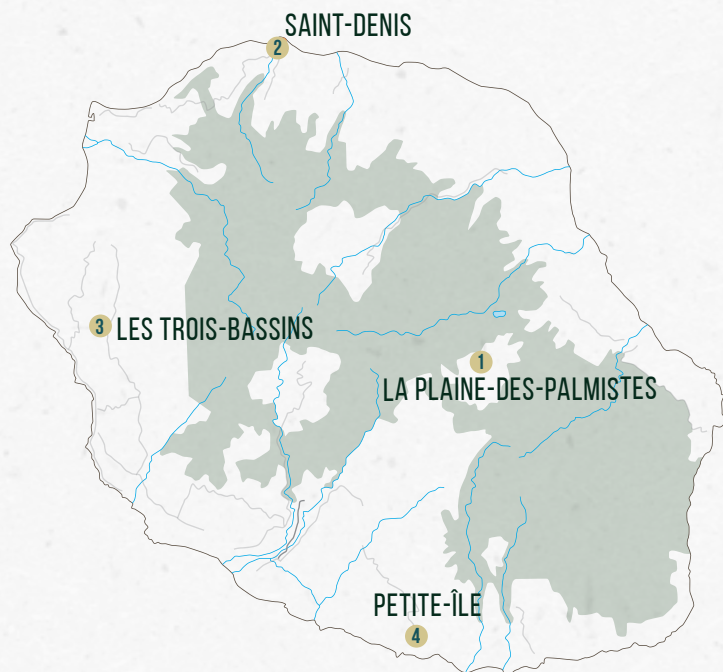




A series of horizontal lines for writing, spanning most of the page width. The lines are evenly spaced and provide a guide for text entry.

PARC NATIONAL DE LA RÉUNION


«L'humain et la nature avant tout»



1 MAISON DU PARC NATIONAL - SIÈGE ET SECTEUR EST

Direction, secrétariat Général, service pédagogie et sensibilisation des publics, service communication, service études & patrimoine, service d'appui à l'aménagement & au développement durable

258 rue de la République,
97431 Plaine des Palmistes
0262 90 11 35 - contact@reunion-parcnational.fr

 Parc national de La Réunion
www.reunion-parcnational.fr

2 SECTEUR NORD

186 allée des Topazes
Bellepierre
97400 Saint-Denis

3 SECTEUR OUEST

8 rue François de Mahy
97426 Trois Bassins

4 SECTEUR SUD

96 rue Maxime Payet
97429 Petite-Île

Directeur de la publication : Jean-Philippe Delorme

Rédaction : L'ensemble des équipes de l'établissement public - Conception : Service communication
Graphisme et maquetage : Jackie AH-WOANE - Impression : ICP Roto : n°DL 22.09.33P - Septembre 2022